

République Française  
Département de la Somme  
**COMMUNE DE ESSERTAUX**

**Compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 07 décembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 7 décembre, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de son Maire, Jean Dubois

**Etaient présents:** Alain ROUSSEL, Claude VANTHOURNOUT, Maurice NOGA, Manuel BACHELLEZ, Michel BOZO, Nathalie RAMET, Alexandre PICART, Philippe PIOLE, Patrice VAN OOTEGHEM, Alain COURNIER

**Secrétaire de séance:** Nathalie RAMET

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte-rendu de la réunion précédente
- 2 - Urbanisme - Instruction des autorisations d'occupation des sols - convention avec le Pôle Métro. du Gd Amiénois
- 3 - Cimetière - règlement
- 4 - Salle des Fêtes - modification du règlement
- 5 - Repas des aînés
- 6 - Patrimoine - Rénovation de l'église St Jacques
- 7 - Questions diverses

**1 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité

**2 - Urbanisme**

**2-1 - Convention avec Le Pole Métropolitain du Grand Amiénois ( DE\_2021\_019)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis le 1er janvier 2018, pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, la commune fait appel aux services du Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois. Elle a délibéré en ce sens le 14 décembre 2017, autorisant Monsieur le Maire à signer une convention tripartite : Commune / Communauté de Communes / Syndicat Mixte. Le 1er août 2018, le Syndicat mixte s'est transformé en Pole Métropolitain. De plus, pour tenir compte de l'adhésion de nouvelles communes (16 en 2017 et 29 en 2018), en sus des quatre déjà recrutés, un cinquième instructeur est venu renforcer l'équipe. Aujourd'hui, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant qui acte la création du Pole Métropolitain et détermine le coût unitaire de l'équivalent acte, pour l'année 2018.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- approuve l'avenant 1 à la convention tripartite avec la CC2SO et le Pôle métropolitaine du Pays du Grand Amiénois
- autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cet objet.

## **2-2 - Création du GNAU du Pole Métropolitain du Grand Amiens ( DE\_2021\_020)**

M. le Maire explique à l'assemblée que, le code des relations entre le public et l'administration donne droit à toute personne de saisir l'administration par voie électronique concernant les autorisations d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le conseil syndical du Pôle Métropolitain, lors de sa séance du 11 octobre 2021, a délibéré pour valider l'ouverture d'un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Pour ce faire, il y a lieu de délibérer afin d'approuver la création d'un GNAU et adopter ses conditions générales d'utilisation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- approuve la création du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme et ses conditions générales d'utilisation à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022.**

**- autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cet objet.**

Monsieur le Maire précise que le dépôt numérique des demandes d'autorisation d'urbanisme reste facultatif. Le dépôt papier sera toujours accepté. L'agent communal sera formé à l'utilisation de ce guichet.

## **3 - Cimetière - Règlement**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de règlement du cimetière qui centralise les règles applicables à l'utilisation de ce site et au droit funéraire. Après avoir répondu aux différentes interrogations, il propose de modifier ou d'abonder le règlement et l'adresse à chaque conseiller. Son approbation sera soumise à l'avis du conseil municipal lors d'une prochaine séance.

## **4 - Salle Multiculturelle - modification du règlement ( DE\_2021\_021)**

M. le Maire propose à l'assemblée de modifier le règlement d'utilisation de la salle multiculturelle, notamment au niveau de la facturation de la location aux administrés de la Commune. En effet, actuellement les Esserteuziens bénéficient d'un tarif préférentiel, mais certains n'hésitent pas à servir de prête-nom afin de faire bénéficier de ce tarif à des personnes extérieures. M. le Maire propose donc de limiter son utilisation à une location par an aux administrés. Si toutefois, une seconde location était sollicitée, elle serait facturée au prix fixé pour les personnes extérieures à la Commune.

Philippe PIOLE n'est pas favorable à cette modification. En effet, à titre personnel pour 2022, il a l'intention de louer deux fois la salle. Il sera peut-être ensuite 5 ans sans la louer. Il trouve que le tarif pour une seconde location annuelle est élevé. De plus il souligne que les tarifs d'une commune proche sont moins élevés. Il regrette également que les utilisateurs soient dans l'obligation de récupérer leurs poubelles.

M. le Maire estime que ce n'est pas à la Commune de payer pour le retrait des déchets des locataires et rappelle les tarifs pratiqués sur Essertaux. D'avis général, les prix ne sont pas exorbitants.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité la modification du règlement de la salle multiculturelle.**

contre : Philippe PIOLE abstention : Claude VANTHOURNOUT

## **5 - Repas des aînés**

M. le Maire rappelle que traditionnellement le repas des aînés a lieu le 3<sup>ème</sup> dimanche de janvier. Compte tenu des recommandations sanitaires qui viennent de tomber, il précise que cette manifestation est à nouveau compromise pour 2022. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal souhaite reporter le repas des aînés de quelques mois. M. VAN OOTEGHEM propose également au conseil municipal de réfléchir à proposer une solution pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer.

## **6 - Patrimoine - Eglise St Jacques - Réfection d'une voute - Demande subvention ( DE\_2021\_022)**

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux de toiture sur l'Eglise Saint-Jacques ont débuté depuis quelques semaines et se poursuivent. Lors de ces travaux il a été constaté que la voûte intérieure qui a subi les infiltrations est endommagée. Il est temps de la restaurer.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DSIL (40%), de la DRAC (40%)**
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier**

## **7 - Questions diverses**

M. le Maire présente à l'assemblée une proposition pour l'acquisition de tables (identiques à celles existantes) et de chaises pliantes. La proposition est acceptée à l'unanimité pour l'achat de 20 tables, de 100 chaises et d'un chariot roulant.

M. Claude VANTHOURNOUT signale que les poubelles sur le CD 1001 sont pleines. Le service Départemental de voirie d'Ailly-sur-Noye sera contactée rapidement. Il rappelle également de reprendre la lame de nivelage appartenant à la commune et qui se trouve chez lui.

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux de bordurage et de réfection de la voirie ont débuté rue de Gouvieux et devrait s'achever d'ici la fin de semaine. Parallèlement à ces travaux, il sera réalisée une plateforme pour les containers.

M. Alain COURNIER ayant signalé que le container à papier était plein, il est précisé que le camion qui passe tous les lundis n'a pas pu approcher compte tenu des travaux.

M. Alexandre PICART demande que soit matérialisés au sol les arrêts de bus car la signalisation n'est plus visible.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21 H.40.